



RESAGRO
UNE MARQUE RC SERVICES

TRANSPORT DES ANIMAUX VIVANTS - CCTROV / TAV

Le règlement CE 1/2005 du 22 décembre 2004 impose en complément des dispositions spécifiques liées au **transport des animaux vivants** (équipements, durée de transport...), le suivi d'une formation au transport des animaux en vue de l'obtention du **CCTROV** (Certificat de Compétences au Transport Routier d'Ongulés domestiques et de volailles) ou du **TAV** (Transport d'animaux vivants) pour le lapin.

Qui est concerné par cette formation ?

Toute personne transportant des animaux dans le cadre d'une activité économique (convoyeurs, agriculteurs, transporteurs).

Peuvent déroger à cette formation, les exploitants transportant leurs propres animaux sur une distance inférieure à 65km.

Quelle est la durée et le coût de la formation ?

Espèce	Type de formation	Durée	TARIFS	
			Intra	Inter
VOLAILLE PORC OVIN-CAPRIN BOVIN	CCTROV* Formation avec évaluation	14H00	2590€ HT	540€ HT par pers.
LAPIN	TAV Formation sans évaluation	7H00	1290€ HT	325€ HT par pers.
*Possibilité de regrouper plusieurs espèces hors volaille et lapin (2 espèces = 17H / 3 espèces = 20H) 100€ ht par espèce supplémentaire sur le tarif inter				
10 participants maximum par session - Frais de déplacement des stagiaires et du formateur en sus				

Le programme

TYPE	CONTENU DE LA FORMATION
CCTROV	➤ Réglementation relative à la protection des animaux en cours de transport et à la santé animale ➤ Incidences du transport sur l'animal : physiologie, comportement, stress, bien-être ➤ Organiser et réaliser les principales manipulations et interventions sur les animaux pour le transport ➤ Les risques sanitaires
TAV	➤ Qu'est-ce que le bien-être animal ? ➤ La réglementation relative à la protection des animaux en cours de transport ➤ Les véhicules ➤ Les bonnes et mauvaises pratiques et les conséquences sur les animaux ➤ Gestion documentaire ➤ Les infractions et les sanctions

Formation CCTROV éligible au CPF (code formation 236775).

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Armelle BONNEAU - 02 51 91 29 13 - a.bonneau@groupecristal.fr

RC SERVICES - 23 rue Olivier de Serres - BP539
85505 LES HERBIERS cedex



Formations et expertises sur tout le territoire français

Bovins, ovins-caprins, porcs et volailles : selon l'arrêté du 27 juillet 2021, RC Services est habilitée par le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt à mettre en oeuvre l'action de formation professionnelle continue en vue de l'obtention du certificat de compétences relatif au transport par route des animaux vivants (NOR : AGRE2122311A). Cette certification prendra fin le 31/08/2026.

Lapins : selon la décision du 27 juillet 2021, RC Services est enregistré par le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt à mettre en oeuvre la formation professionnelle continue relative au transport des animaux vivants. Cette certification prend fin le 31/08/2026.

Pour en savoir plus, retrouvez-nous sur
www.rcservices-cristal.fr

